



LIGNES DIRECTRICES du Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick

Le Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick (PAANB) est le fruit d'un partenariat entre le ministère des Communautés saines et inclusives Nouveau-Brunswick et le Centre canadien multisport Atlantique. Il a pour but de fournir une aide financière directe aux athlètes néo-brunswickois de haute performance qui, dans leur quête de l'excellence, **ont obtenu des résultats remarquables au niveau junior ou senior sur la scène nationale ou internationale; ou ont montré qu'ils sont susceptibles de devenir membres d'une équipe nationale canadienne senior ou junior dans un avenir prochain;**

Les responsables du PAANB reconnaissent que la quête de l'excellence exige un investissement financier important et c'est pourquoi ils sont heureux d'aider les athlètes néo-brunswickois qui cherchent à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le financement associé à ce programme est assuré par la Direction du sport et des loisirs du ministère des Communautés saines et inclusives.

Critères d'admissibilité

Les athlètes doivent :

- être citoyens canadiens ou avoir été admis comme immigrants;
- être inscrits auprès d'un organisme provincial de sport.
- ne recevoir aucune aide financière de la part d'une autre province ou d'un territoire;
- ne pas apparaître sur la liste du Centre canadien de l'éthique pour le sport pour motifs de dopage ou pour une infraction relative au dopage.

**Si aucun organisme provincial de sport n'existe au N.-B., l'athlète doit être membre de son organisme national de sport.*

On entend par athlète néo-brunswickois :

- a. une personne qui s'entraîne dans la province du Nouveau-Brunswick, et ce, depuis au moins huit mois, qui est inscrite auprès de son organisme provincial de sport au Nouveau-Brunswick et qui représente le Nouveau-Brunswick lors de compétitions nationales ou internationales;
- b. une personne qui s'entraîne à l'extérieur du Nouveau-Brunswick parce qu'elle poursuit des études postsecondaires à l'extérieur de la province durant toute l'année universitaire ou parce qu'il lui est impossible d'obtenir le niveau d'entraînement requis ici dans la province.
 - Les athlètes qui s'entraînent à l'extérieur de la province doivent maintenir des liens étroits avec la province du Nouveau-Brunswick (p. ex., être natifs d'ici, avoir vécu au Nouveau-Brunswick pendant une assez longue période, avoir leur résidence permanente au Nouveau-Brunswick, avoir des parents ou tuteurs qui habitent encore au Nouveau-Brunswick, etc.). De plus, ils ne doivent pas s'être établis en permanence dans une autre province ou un territoire.

Les athlètes **non admissibles** sont :

- les athlètes qui participent uniquement à des compétitions de niveau maître (Vie active);
- les athlètes qui compétitionnent dans des sports ou disciplines sportives n'ayant pas un **programme d'équipe nationale reconnu** (c.-à-d. les athlètes qui participent à un championnat national et qui accèdent directement à une compétition internationale, sans suivre le processus de sélection).

Le comité de sélection du PAANB évaluera toutes les demandes et prendra des décisions à toutes applications considérées incertaines.

Niveaux de financement

Le PAANB soutient les athlètes à divers niveaux d'excellence sportive. L'échelle ci-dessous fournit un cadre et des lignes directrices pour déterminer l'allocation qui leur est consentie.

***Les athlètes ne peuvent présenter qu'une seule demande d'aide financière par année financière (c.-à-d. du 1^{er} avril au 31 mars). ***

Définition : Les sports de jeux majeurs comprennent les sports et les disciplines sportives qui font partie des Jeux olympiques, paralympiques, panaméricains, parapanaméricains ou du Commonwealth.

Niveau 1 (espoir olympique)

Athlètes titulaires d'un brevet senior (SR) dont la performance montre qu'ils ont un fort potentiel de représenter le Canada lors des prochains Jeux olympiques, paralympiques ou championnats mondiaux seniors.

Niveau 2 (brevets de Sport Canada)

Athlètes brevetés par Sport Canada (SR, C1, D) qui ne satisfont pas aux critères du niveau 1.

Niveau 3a) (aide aux athlètes d'élite)

- a. Athlètes qui ne sont pas brevetés par Sport Canada, mais qui ont été choisis pour compétitionner lors de championnats seniors ou juniors mondiaux dans des sports ou disciplines admissibles à l'octroi de brevets par Sport Canada.
- b. Athlètes non brevetés qui ont été choisis pour compétitionner aux Jeux olympiques, paralympiques, panaméricains, parapanaméricains ou du Commonwealth.

Niveau 3 b) (aide aux athlètes d'élite)

Athlètes qui ne sont pas brevetés par Sport Canada, mais qui ont été choisis pour participer à un programme d'équipe nationale dans le but de compétitionner à l'échelle internationale dans le cadre d'un programme de haut niveau d'ONS reconnu, dans un sport ou discipline admissible à l'octroi de brevets par Sport Canada.

ET

Athlètes qui s'entraînent afin de renouveler leur brevet (jusqu'à un an)

Athlètes qui renouvellent leur brevet :

- a. *Les athlètes doivent s'entraîner dans le but de renouveler leur brevet. (On entend par « athlète qui renouvelle son brevet » un athlète qui a été breveté lors du dernier cycle des brevets, mais qui a perdu son brevet depuis.)*
- b. *Les athlètes doivent être membres officiels de leur équipe nationale d'entraînement.*
- c. *Les athlètes sont admissibles à faire une demande d'aide financière à titre d'athlètes qui renouvellent leur brevet uniquement durant l'année suivant la date d'expiration de leur brevet.*
- d. *Les athlètes seront choisis en fonction des critères ci-dessus et les cas individuels seront examinés à la discrétion du comité de sélection du Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick.*

Niveau 4 (fonds du sport)

Athlètes qui se sont entraînés et qui ont compétitionné dans le cadre d'un programme d'équipe nationale junior ou senior reconnu, mais dont le sport ne fait pas partie des jeux majeurs ou qui sont admissibles à l'octroi d'un brevet par Sport Canada (voir annexe A pour la liste des sports).

Niveau 5 a) (champions potentiels)

Athlètes, dans un sport ou une discipline admissible à l'octroi de brevets par Sport Canada, qui sont appuyés par un organisme de sport provincial (OSP) ou un organisme de sport national (OSN) et qui ont montré leur capacité à devenir membre d'une équipe nationale senior au cours des trois, quatre ou cinq prochaines années grâce à d'excellents résultats lors de compétitions nationales;

Niveau 5 b) (champions potentiels)

Athlètes, dans un sport ou une discipline admissible à l'octroi de brevets par Sport Canada, qui ont montré leur capacité à devenir membre d'une équipe nationale junior au cours des deux prochaines années grâce à d'excellents résultats lors de compétitions nationales.

ET

Athlètes choisis pour assister au camp d'entraînement et de sélection d'une équipe nationale.

Allocation

Le comité de sélection du PAANB évaluera toutes les demandes. Le financement sera consenti aux athlètes en fonction de leur niveau de performance. Les athlètes sont admissibles à une seule subvention par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Sous réserve de l'approbation du comité, les candidats retenus recevront un chèque pour le plein montant de la subvention.

Pour demeurer admissibles à l'aide financière, les athlètes devront fournir un compte rendu de leurs activités de l'année lorsqu'ils présenteront des demandes de subvention ultérieures. Ledit compte rendu doit accompagner leur demande.

Remarques :

- Au moment de faire une demande, les athlètes doivent s'entraîner et compétitionner dans le sport indiqué et ils doivent continuer de s'entraîner après avoir reçu le financement (à moins d'être en période de réadaptation à la suite d'une blessure);
- L'athlète doit démontrer un engagement et un dévouement relatif à leur sport par l'entremise d'un programme d'entraînement et de compétition sous la supervision d'un entraîneur certifié. Il doit également être soutenu par des professionnels en science du sport;
- Les infractions aux lignes directrices ou aux critères du programme risquent d'entraîner la suppression de toute aide financière ultérieure.
- Le comité de sélection se réserve le droit de prendre les décisions au sujet d'éventuelles situations qui ne cadreraient pas avec les lignes directrices et les critères en vigueur.

Date limite :

- Le 31 mai 2013
- Le 30 septembre 2013
- Le 31 janvier 2014

***Les athlètes ne peuvent présenter qu'une seule demande d'aide financière par année financière (c.-à-d. du 1^{er} avril au 31 mars). ***

Toutes les demandes d'aide financière doivent être parvenues à Jean-Luc Benoit à l'adresse suivante :

Jean-Luc Benoit
250, rue King
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Courriel : jean-luc.benoit@gnb.ca





**Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick
FORMULAIRE DE DEMANDE
2013-2014**

À l'attention de l'athlète : prière de remplir le formulaire en **bonne et due forme** et de le remettre au gestionnaire du programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick, Jean-Luc Benoit.

SPORT : _____	DISCIPLINE : _____
----------------------	---------------------------

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de famille : _____	Prénom(s) : _____
Adresse : Rue _____	App. _____
Ville _____	Prov. _____ Code postal _____
Téléphone : _____	Courriel : _____
Date de naissance : _____ (j/m/a)	Sexe M ___ F ___
Langue préférée : anglais _____	français _____
Classement national actuel _____	Catégorie (p. ex., senior, junior) _____

RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ENTRAÎNEMENT

Nom de l'entraîneur actuel : _____
Nom du club ou du centre d'entraînement : _____
Affiliation à un Centre canadien multisport / Institut Canadien du sport? Non ___ Oui ___
Si oui, lequel? _____

Si vous êtes originaire du Nouveau-Brunswick et que vous vous entraînez présentement à l'extérieur de la province, veuillez indiquer si vous recevez actuellement une aide financière d'une autre province ou d'un territoire.

Oui _____ **Non** _____ **S.O.** _____

Si vous n'êtes pas originaire du Nouveau-Brunswick, habitez-vous dans la province depuis au moins huit mois consécutifs? Oui ___ Non ___ S.O. _____

ÉTUDES

Si vous êtes aux études :	
À temps plein ___	Nom de l'établissement : _____
À temps partiel ___	Diplôme et année : _____

Classification du sport ou de l'épreuve et des compétitions

Directives : veuillez lire la description de chaque niveau et déterminer le plus haut niveau pour lequel vous vous qualifiez (**d'après vos performances des 12 derniers mois**).

- **1^{re} étape** : cherchez le niveau auquel votre sport appartient (p. ex., sport olympique ou paralympique, sport appuyé par Sport Canada, sport de grands jeux, etc.).
- **2^e étape** : dans la description de chaque niveau, cherchez le niveau de performance auquel vous avez accompli au cours des 12 derniers mois.
- **3^e étape** : placez un crochet (✓) dans la case appropriée.
- **4^e étape** : donnez les détails des compétitions auxquelles vous avez participées qui vous qualifient pour le niveau que vous avez sélectionné. Vous trouverez, à la page suivante, un espace prévu à cet effet.

**** Tous les athlètes admissibles au financement doivent être membres en règle de leur organisme de sport provincial et représenter le Nouveau-Brunswick lors de compétitions nationales.**

Grille des niveaux du Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick

<input type="checkbox"/>	Niveau 1 (espoir olympique) Athlètes titulaires d'un brevet senior (SR) dont la performance donne une véritable indication de leur capacité à représenter le Canada lors des prochains Jeux olympiques ou paralympiques ou championnat mondial senior.
<input type="checkbox"/>	Niveau 2 (brevets de Sport Canada) Athlètes brevetés par Sport Canada (SR, C1, D) qui ne satisfont pas actuellement aux critères du niveau 1.
<input type="checkbox"/>	Niveau 3a) (aide aux athlètes d'élite) a) Athlètes qui ne sont pas brevetés par Sport Canada, mais qui ont été choisis pour compétitionner lors de championnats seniors ou juniors mondiaux dans des sports ou disciplines admissibles à l'octroi de brevets par Sport Canada. b) Athlètes non brevetés qui ont été choisis pour compétitionner aux Jeux olympiques, paralympiques, panaméricains, parapanaméricains ou du Commonwealth.
<input type="checkbox"/>	Niveau 3b) (aide aux athlètes d'élite) a) Athlètes qui ne sont pas brevetés par Sport Canada, mais qui ont été choisis pour participer à un programme d'équipe nationale dans le but de compétitionner à l'échelle internationale dans le cadre d'un programme de haut niveau d'ONS reconnu, dans un sport ou discipline admissible à l'octroi de brevets par Sport Canada. b) Athlètes qui s'entraînent afin de regagner leur brevet (jusqu'à un an).
<input type="checkbox"/>	Niveau 4 (fonds du sport) Athlètes qui se sont entraînés et qui ont compétitionné dans le cadre d'un programme d'équipe nationale junior ou senior reconnu, mais dont le sport ne fait pas partie des jeux majeurs ou qui sont admissibles à l'octroi d'un brevet par Sport Canada (voir annexe A pour la liste des sports).
<input type="checkbox"/>	Niveau 5 a) (champions potentiels) Athlètes, dans un sport ou une discipline admissible à l'octroi de brevets par Sport Canada qui sont appuyés par un organisme de sport provincial (OSP) ou un organisme de sport national (OSN) et qui ont montré leur capacité à devenir membre d'une équipe nationale senior au cours des quatre prochaines années grâce à d'excellents résultats lors de compétitions nationales.
<input type="checkbox"/>	Niveau 5 b) (champions potentiels) Athlètes, dans un sport ou une discipline admissible à l'octroi de brevets par Sport Canada qui ont montré leur capacité à devenir membre d'une équipe nationale junior au cours des deux prochaines années grâce à d'excellents résultats lors de compétitions nationales. OU Athlètes choisis pour assister au camp d'entraînement et de sélection d'une équipe nationale.

Compétitions nationales et internationales récentes ou à venir

Afin de nous expliquer davantage le niveau que vous avez sélectionné, veuillez nous fournir les détails des **compétitions nationales et internationales** auxquelles vous avez participé pendant la dernière année **ET** que vous prévoyez participer.

Résultats 2012-2013 - Compétitions nationales ou internationales

Date (mois/année)	Nom de la compétition	Lieu	Résultats

Compétitions nationales ou internationales à venir

Date (mois/année)	Nom de la compétition nationale	Lieu

Niveau actuel de votre brevet de Sport Canada (ou niveau antérieur) :

SR1 ___ **SR2** ___ **DEV** ___ **C1** ___

Date d'expiration de votre carte (jj/mm/aa) : _____

Si vous souhaitez fournir de plus amples renseignements au comité d'évaluation, veuillez les présenter ci-dessous ou sur une feuille que vous annexerez à votre formulaire de demande.

Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick : entente et déclaration

Je reconnais que je suis responsable de vérifier auprès du National Collegiate Athletic Association (NCAA) ou de tout autre organisme de sport, le cas échéant, afin de déterminer si l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick (PAANB) pourrait avoir un effet négatif sur mon statut d'athlète amateur.

Je déclare par la présente que les renseignements fournis ci-dessus sont, à mes connaissances, véridiques et exhaustives. En échange de toute subvention accordée par l'intermédiaire du Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick, je m'engage à respecter toutes mes obligations en matière d'entraînement et de compétition, et j'accepte de représenter le Nouveau-Brunswick lors de compétitions nationales.

Signature du candidat

Date

Les personnes postulants doivent retourner ce formulaire au gestionnaire du programme d'aide aux athlètes, Jean-Luc Benoit.
250, rue King, C. P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Pour toute question, veuillez communiquer avec Jean-Luc Benoit, gestionnaire du Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick, au 506-444-2574 ou à jean-luc.benoit@gnb.ca

ANNEXE A – CLASSIFICATION DES SPORTS

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Olympique/Paralympique	Contribution de Sport Canada <u>Énumérés ci-dessous sont des sports pas intégrés dans les colonnes précédentes</u>	Jeux Panaméricains / Parapanaméricain <u>Énumérés ci-dessous sont des sports pas intégrés dans les colonnes précédentes</u>	Jeux du Commonwealth <u>Énumérés ci-dessous sont des sports pas intégrés dans les colonnes précédentes</u>
Athlétisme	Base-ball (M)	Softball (M)	Netball (F)
Athlétisme – paralympique	Karaté	Roller Skating	Boulingrin
Aviron	Racquetball	Bowling	
Aviron - paralympique	Softball (F)	Futsal	
Badminton	Ski nautique		
Basket-ball	Squash		
Basket-ball – fauteuil roulant			
Biathlon			
Biathlon paralympique (\$)			
Bobsleigh			
Boccia – paralympique			
Boxe (\$)			
Canoë/Kayak slalom			
Canoë/Kayak course en ligne			
Combinée nordique (M) (\$)			
Curling			
Curling – paralympique			
Cyclisme			
Cyclisme – paralympique			
Dynamophilie / Force athlétique – paralympique (\$)			
Équestre			
Équestre – paralympique			
Escrime			
Escrime – paralympique			
Goal Ball – paralympique			
Golf			
Gymnastique artistique			
Gymnastique trampoline			
Gymnastique rythmique (F)			
Haltérophilie			
Handball olympique (\$)			
Hockey sur gazon			
Hockey sur glace (M) (\$)			
Hockey sur glace (F)			
Hockey sur luge – paralympique			
Judo			
Judo – paralympique			
Luge			
Lutte			
Natation			
Natation – paralympique			
Nage synchronisée (F)			
Patinage artistique			
Patinage de vitesse			
Pentathlon modern			
Plongeon			
Rugby			
Rugby – paralympique			
Saut à ski (M) (\$)			
Skeleton			
Ski acrobatique			
Ski alpin			
Ski alpin – paralympique			
Ski de fond			
Ski de fond – paralympique			
Ski en croix			
Soccer			
Soccer – paralympique (\$)			
Surf des neiges (Snoboard)			
Taekwondo			
Tennis			
Tennis – paralympique			
Tennis de table			
Tennis de table – paralympique (\$)			
Tir			
Tir – paralympique			
Tir à l'arc			
Tir à l'arc – paralympique			
Triathlon –distance olympique			
Voile			
Voile – paralympique			
Volley-ball de plage			
Volley-ball – intérieur			
Volley-ball –paralympique (\$)			
Water Polo			

Le (M) et le (F) représentent les sports qui ont seulement des participant(e)s d'un sexe.

Les sports avec un (\$) sont les sports olympiques/paralympiques qui ne reçoivent pas de brevetage de Sport Canada, mais la plupart peuvent quand même recevoir des brevets de développement basés sur leurs résultats. De plus, ils peuvent recevoir des brevets olympiques/paralympiques avant les prochains jeux olympiques/paralympiques.